



Promesse de carte grise rien a ce jour

Par **tophe70**, le **31/12/2015** à **15:19**

bonjour le 02 janvier 2015 j achete une voiture dans un garage il me dis qu'ils prend en charge la carte grise mais a ce jour le 31 12 2015 pas de carte grise un coup il l'a apres il l'plus il a perdu hier il mpe dis qu'il va demander un duplicata, que dois t'ont faire porter plainte il me fait des attestation de vente au cas ou j'aurait un controle de police ,que faire

Par **morobar**, le **31/12/2015** à **17:55**

Bonjour,
Pour porter plainte il faut une qualification pénale.
Ici il y a non respect d'une convention, vente puis mandat de représentation pour l'établissement du certificat de circulation.
Votre garagiste vous enfume, car s'il avait adressé la demande, vous auriez reçu ce document dans les 10 jours directement à votre domicile, puisque vous êtes le titulaire.
Vous ne pouvez circuler (pendant 1 mois) qu'en possession d'un CPI ou du talon détachable.
Actuellement vous roulez à 135 euro du contrôle.